

## Guyane française

Havard Jean Pierre  
Kulesza Patrick  
Merlet Rachel

La Guyane a des frontières communes avec le Brésil et le Surinam. C'est le plus vaste et le plus forestier des départements français : 94 % de son territoire sont recouverts par la forêt équatoriale.

La population de ce département français, équivalant à peu près à la superficie du Portugal, est concentrée à 80 % le long des 320 km de bande côtière bordée par l'océan Atlantique. Tout l'arrière-pays (90 % du territoire) est couvert de forêts tropicales denses et n'est accessible, hormis la voie aérienne, qu'en bateau grâce aux fleuves Maroni (qui sépare le Surinam et la Guyane), Mana, Sinnamary, Approuague et Oyapook (qui sépare la Guyane et le Brésil).

La Guyane compte plusieurs communautés amérindiennes (environ 5 % de la population, soit entre 6000 et 9000 personnes) dont les membres sont considérés comme les descendants des plus anciens habitants (probablement quelques milliers d'années) du pays. Les **Palikur** (entre 600 et 1000 locuteurs) habitent dans la zone littorale (Macouria) ainsi que dans l'embouchure du fleuve Oyapok, près du Brésil. Les villages **Lokono (Arawak)** (150-200) sont installés dans la périphérie de Cayenne et de Saint Laurent du Maroni et les **Kali'na** (entre 2000 et 4000 loc.) l'ouest (Awala-Yalimapo, Saint-Laurent-du-Maroni) sur le littoral jusqu'à Kourou. Les **Wayana** (200-900 loc.) sont établis dans le sud guyanais (Antecume-Pata, Elaé, Twenke, sur le haut Maroni), les **Teko** (Emerillon) (200-400 loc.) et les **Wayampi** (400-600 loc.) sur le haut Oyapock.

Qu'ils se situent dans l'une ou l'autre zone géographique, les Amérindiens ont maintenu un mode de vie basé sur les activités de subsistance : chasse, pêche, agriculture sur brûlis. Nombre d'entre eux, vivant notamment sur le littoral sont occidentalisés mais ils maintiennent un lien fort avec leur culture d'origine.

### Évolutions institutionnelles

En janvier 2010 une consultation a été organisée afin de proposer une évolution de ce département vers une collectivité unique en substitution du département et de la région, ce qui a été accepté par les électeurs. Ces résultats ont été suivis par une période de concertation entre le Conseil régional et le Conseil général de la Guyane au sein d'une commission mixte *ad hoc*, puis avec le Gouvernement et le Président de la République.. La mise en place officielle de cette collectivité unique est prévue, à l'occasion du renouvellement du mandat des conseillers généraux en 2014 et régionaux en 2015.

## Orpillage

La Guyane est gangrénée par l'orpillage illégal et les principales victimes sont les peuples autochtones Wayana, Teko et Wayapi des régions du Haut-Maroni et du Haut-Oyapock.

Les zones de subsistance de ces populations sont gravement polluées par le mercure issu de l'activité des orpailleurs (même au sein du Parc Amazonien de Guyane). Les autorités ont officiellement recensé sur le territoire guyanais 771 sites illégaux (et plus de 12000 travailleurs clandestins, très majoritairement brésiliens).

Depuis 2004, l'ONG Solidarité Guyane effectue des prélèvements dans les villages amérindiens Wayana du Haut-Maroni pour déterminer leur niveau d'intoxication par le mercure. Les dernières analyses de novembre 2013 ont atteint des niveaux jamais vus antérieurement. Le taux moyen de mercure des adultes du village de Cayodé est de 14,49 µg/g de cheveu (soit 3 fois le nouveau seuil maxi de l'OMS devant être abaissé à 5,5 µg/g). Ces populations sont en risque majeur et les enfants sont les plus touchés. Bon nombre d'entre eux auront leur développement (physique et cognitif) irrémédiablement altéré. A ces problèmes de santé viennent s'ajouter des problèmes de sécurité (menaces de mort régulières par les orpailleurs), le pillage des abattis, la disparition du gibier et la raréfaction du poisson. Les associations "Organisation des Nations Autochtones de Guyane" (ONAG) et "Solidarité Guyane" (ASG) ont, par l'intermédiaire de leur avocat-conseil Maître William Bourdon, adressé le 10/12/2013 un courrier au Préfet de Guyane ayant pour objet un 'Recours préalable à une action en responsabilité contre l'Etat français du fait de la carence fautive de l'administration' face aux multiples préjudices subis par les populations amérindiennes du bassin du Maroni victimes de la pollution résultant de l'activité d'orpillage.

## Journée des peuples autochtones

Pour la troisième année consécutive, le 9 août 2013 a été l'occasion de célébrer les peuples autochtones Guyane. A l'initiative de la Région Guyane, cette manifestation a débuté le matin par une cérémonie chamanique puis s'est poursuivie par un défilé, place des Palmistes, riche en couleurs et en parures de fêtes. Fait marquant, quatre banderoles portées fièrement par les participants, présentaient 3 revendications de premier ordre : *Non à l'orpillage illégal* (en tête de cortège), *Reconnaissance des autorités coutumières et des peuples autochtones* et *Ratification de la Convention 169*.

Deux conférences débat ont été tenues : l'une sur le devenir des langues amérindiennes de Guyane et l'autre sur « les comportements suicidaires des peuples autochtones ».

Dans une Déclaration des peuples autochtones du Guyane, JR Thérèse, le porte parole de la Fédération des Organisations amérindiennes de Guyane (FOAG) a demandé à la région dans ses nouvelles programmations financières de bien vouloir aider à la construction et au fonctionnement d'un centre d'accueil interculturel amérindien à Cayenne pour les jeunes étudiants amérindiens qui pourrait sécuriser leurs parcours scolaires et universitaires.

## **Séminaires régionaux sur le droit coutumier.**

Au cours de l'année 2013, plusieurs séminaires de consultation des chefs coutumiers ont été tenues à travers tout le territoire (Ouest, Est, et Centre littoral de la Guyane) dans le cadre d'une réflexion sur le droit coutumier, la représentation coutumière, et les droits d'usage collectif. Ces séminaires avaient pour objectif de faire remonter les attentes, les préoccupations les recommandations des peuples autochtones dans la perspective de la future Collectivité unique.

Ces attentes ont été examinées lors d'un Congrès tenu le 6 mai en présence des conseillers généraux et régionaux. La question de l'indemnisation des chefs coutumiers a été débattue. Actuellement le Conseil général assure l'indemnisation mensuelle de 48 chefs coutumiers amérindiens et bushinengués. La poursuite légalisée de la rémunération des chefs coutumiers de Guyane par la prochaine collectivité unique sera examinée lors du prochain Congrès.

## **Charte du Parc amazonien de Guyane (PAG)**

Du 11 janvier au 11 février 2013, une enquête publique sur le projet de la Charte du Parc Amazonien de Guyane a été ouverte à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) à Cayenne, à la Sous - Préfecture de Saint-Laurent du Maroni, mairies et annexes des villages concernés ainsi que les villages de Trois-Sauts, Twenke et Antecume Pata.

Le 11 mars, le Rapport de la Commission d'enquête a été publié et a émis « un avis favorable au projet de Charte, néanmoins, pour être conforme avec les engagements internationaux de l'État français à travers la Convention sur la diversité biologique et le protocole de Nagoya, il y a lieu de prévoir que l'accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques nécessitent le consentement préalable des populations concernées ».

## **Les comportements suicidaires**

En 2013, l'association ADER, Actions pour le Développement, l'Éducation et la Recherche, a mis en évidence qu'entre 2009 et 2013, il y a eu 2,6 suicides et 8,6 tentatives de suicide par an en milieu amérindien sur le Haut Maroni pour une population d'environ 1200 habitants. Le taux de suicide sur le Haut Maroni est 13 fois supérieur à celui de la France. Les hommes sont les plus touchés par le suicide et les femmes par les tentatives de suicide. Autre particularité épidémiologique, les comportements suicidaires touchent pour plus de la moitié les jeunes de moins 25 ans. Enfin, les modes létaux les plus utilisés sont l'arme à feu et la corde. L'insécurité (l'orpillage), la pollution des fleuves (le mercure), la sédentarisation, le système éducatif peu adapté, les addictions, le fossé intergénérationnel, la difficulté de l'accès aux soins constituent le terreau dans lequel émergent les comportements suicidaires auxquels sont confrontés, comme tant d'autres peuples autochtones, les habitants du Haut Maroni.

***Havard Jean Pierre** est Président 'de l'Association Solidarité Guyane, qui agit notamment*

*pour la santé des populations locales, en étudiant les taux de mercure présent dans le sol.*  
**Kulesza Patrick** est Directeur exécutif du GITPA, Groupe International de travail pour les peuples autochtones (Paris)

**Merlet Rachel**, anthropologue, est coordinatrice ADER pour du programme de santé communautaire « Promotion du bien être, prévention du suicide et accès aux soins » des adolescents et jeunes adultes des villages amérindiens de la commune de Maripasoula, Haut Maroni.

Source : IWGIA, Indigenous World 2014